



Obligation de compenser une partie des jours fériés

Par **Moonie**, le **28/02/2008** à **20:29**

Bonjour, ma question porte sur un problème en Suisse, mais peut-être pourrez-vous y répondre sur le fond... Ma mère travaille dans une entreprise comme vendeuse. Son contrat de travail mentionne qu'elle doit effectuer 43 heures par semaine (sans autre précision). Dans ce contrat, il est également indiqué que ses vacances sont comptées sur 6 jours (1 semaine de vacances prise = 6 jours effectifs). Leur système est donc fait pour que les employés travaillent 6 jours sur 7 à X heures/jour. Toutefois, cela n'est mentionné nulle part (contrat, règlement). Dans la succursale où ma mère se trouve, ils travaillent 5 jours par semaine (avec 1 jour de congé en plus du dimanche). C'est comme ça depuis qu'elle a commencé. Elle a remarqué cette année, sur son décompte d'heures (effectué par sa gérante) que les jours fériés lui étaient comptés comme 1 jour à X heures (nombre d'heures sur 6 jours) et non pas sur 5 jours, comme c'est réellement le cas. Cela veut donc dire qu'elle doit effectuer des heures supplémentaires afin de compléter les jours fériés pour effectuer le nombre d'heures par semaine nécessaire! Cela me paraît aberrant et illégal. Je ne sais pas si cela est très clair, car la situation est un peu compliquée à expliquer :) dans tous les cas, merci par avance si vous avez des infos... PS : dans le code des obligations du droit du travail pour la Suisse (document de référence pour les bases légales suisses), il est indiqué que les jours fériés sont considérés comme des dimanches.